Espace réservé au club	Dossier traité par :	Heure :

Tire Clous du Grand Manti
Grimpe en Grésivaudan

Bulletin d'adhésion
2023-2024
valable du 1er septembre 2023 au 31 août 2024

COURS JEUNES

Contact : secretaire@tcgm.fr

L'inscription ne sera effective qu'une fois votre dossier complet reçu et validé

**** A remplir en MAJUSCULE ****

Jeune ❒ F ❒ M	**Responsables légaux**
Nom :	❒ - Téléphone Mère
Prénom :	❒ - Mail Mère
Date de naissance : **Lieu de naissance:**	❒ - Téléphone Père
Adresse :	❒ - Mail Père
❒ - Téléphone : ❒ - Mail :	*Cocher un email et un téléphone qui sera utilisé pour envoyer les informations du club*

J'autorise l'affichage par le club de ma **photo** sur le site web ou les réseaux sociaux ❒ Oui ❒ Non	J'autorise **le club** à m'envoyer par mail de l'information en dehors des activités propres du club ❒ Oui ❒ Non	J'autorise **Vertic'O** à m'envoyer par mail de l'information en dehors des activités propres du club ❒ Oui ❒ Non

Créneau (numéroter par ordre de préférence)	**6- 12 ans** **17h15 – 19h** ❒ lundi ❒ jeudi ❒ vendredi	**11-18 ans** **18h45 – 20h30** ❒ lundi ❒ mercredi ❒ jeudi ❒ vendredi	**Cours supplémentaire** **18h45 – 20h30** ❒ lundi	**Total :** **A + B – C =**
Adhésion au club + cours	❒ 247 € **(sans licence FFME)** ❒ 242 € **(avec licence FFME)**		❒ 100 €	**A** = *(part obligatoire)*
Licence FFME *(obligatoire pour les compétiteurs)* Options d'assurance FFME Activités supplémentaires FFME	❒+de18 ans : 73,25 € ❒ - de18 ans : 60,75 € ❒ famille[1] : 44,75 € **d'ici le 31 août 2021** ❒ Base + : 3€ ❒ Base ++ : 10 € ❒Ski de piste : 5 € / ❒Slackline : 5 € / ❒Trail : 10 € / ❒VTT : 30 €			**B** =
Réduction (ou autre moyen de paiement) :	❒ Adhérent 2 (10€) ❒ Adhérent 3 ou + (20€) ❒ Demandeur d'emploi (15€) [2] ❒ Tatoo (montant)[3] : € ❒ Pass Région [3] (30 €) n° : ❒ Pass'Sport (50€) n°:			**C** =

[1] tarif famille pour le 3ème adhérent [2] sur présentation d'un justificatif pôle emploi lors de l'inscription [3] Montant à définir dans la limite autorisée
[4]si chèque ou numéro de carte non reçu avant le 31 Decembre, le chèque de caution sera encaissé

Mon inscription peut être traitée car j'ai fourni : ❒ Le bulletin d'inscription recto – verso complété avec l'attestation "santé" signée (si et seulement si j'ai répondu "NON" à toutes les questions du questionnaire "santé") ❒ Un certificat médical de moins de 3 ans (si 1 seule réponse "OUI" au questionnaire "santé"	Je suis inscrit sur liste d'attente : ❒ Oui ❒ Non

est cochée) ❒ **Si licence FFME, a minima bulletin n°1** ❒ **Le règlement (chèque(s) à l'ordre du TCGM) – inscrire Prénom NOM au dos**	

Conditions d'adhésion

- Le club d'escalade les Tire-Clous du Grand Manti - Grimpe en Grésivaudan (TCGM), est une association sportive régie par la loi de 1901, agréée pour l'escalade par Jeunesse et Sports (n° 3807036) et affiliée à la Fédération Française de la Montagne et de l'Escalade (n°38095). Elle fonctionne grâce à l'investissement de bénévoles.
- Le règlement intérieur permet de vous informer sur le fonctionnement du club et le déroulement de ses activités. Il est disponible sur le site internet du club : https://www.tcgm.fr/
- **Toute adhésion entraîne l'acceptation pleine et entière du règlement intérieur de l'association et du règlement propre aux structures et locaux sportifs où se déroulent les activités du club** (cours, créneaux libres, compétitions, manifestations) par tous les membres de l'association ou leur représentant légal sans exclusion.

Procédure d'adhésion. Tout dossier incomplet ne sera pas pris en compte à l'exception du **certificat médical qui doit être fourni avant le premier cours.**

L'inscription est ferme, il n'y a pas de cours d'essai. Toutefois, ceux qui souhaitent tester l'activité peuvent être inscrits sur liste d'attente. Si une place est disponible après la période d'inscription, la personne sera invitée à venir à un cours et choisira ensuite de s'inscrire ou non.

En cas de désistement pour raisons médicales ou pour cause de déménagement, un remboursement partiel est accordé sur présentation de justificatifs. Est remboursé le coût de l'inscription au prorata du temps restant sur l'année. Le coût de l'adhésion et de l'assurance n'est pas remboursé.
En cas de désistement pour toute autre raison, il n'y a pas de remboursement.

Paiement de l'inscription:
Règlement par chèque de la totalité du montant à l'inscription ou en 3 chèques encaissés en septembre, octobre et novembre.
L'édition d'une facture peut être générée par l'adhérent depuis son espace personnel sur le site (www.tcgm.fr) à condition que le règlement ait été encaissé en totalité.
Si vous pensez utiliser une aide de l'État (région, etc...), il est indispensable de payer par chèque. Pour chaque aide, un chèque de caution sera demandé à l'inscription. Ce chèque sera encaissé si aucun justificatif d'aide n'est fourni au 31 décembre

Certificat médical
Le certificat médical, pour les mineurs, est remplacé par un **questionnaire de santé jeune** (https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R47821) à remplir et une **attestation du responsable légal** si et seulement si la réponse est "NON" à toutes les questions. Dans le cas contraire, le certificat médical de non-contre-indication à la pratique sportive datant de moins d'un an le jour de l'inscription reste obligatoire. Attention à porter la mention « y compris en compétition » pour permettre la participation aux compétitions. Il est valable 3 saisons.

Licence/assurance FFME : la licence FFME n'est pas obligatoire cette année, sauf pour les compétiteurs. Pour une pratique autonome (hors encadrement) de la montagne ou de l'escalade, l'assurance de la licence FFME sera indispensable dans le cas où votre assurance personnelle ne couvre pas ce type d'activité. Il existe 3 niveaux de couverture dans l'assurance FFME (base, base+, base++), pour plus d'info, voir https://www.ffme.fr/ffme/licence/
En cas de licence FFME, le principe du questionnaire de santé "jeune" à remplir et de l' attestation du responsable légal est appliqué.. En cas de pratique de l'Alpinisme, le certificat est obligatoire. Sa validité sur 3 saisons est conditionnée au questionnaire santé "jeune" : il faut avoir répondu par la négative à l'ensemble des rubriques.
Pour information, la MAIF étant l'assureur du club TCGM, il est également possible de prendre une assurance à la MAIF à tarif promotionnel via le club (nous consulter).

Bordereau à remplir obligatoirement

Je soussigné(e) _____ en ma qualité de représentant légal de _____ atteste,

- avoir pris connaissance des conditions d'adhésion et du règlement intérieur, notamment que, passé l'heure de cours, mon enfant est de nouveau sous ma responsabilité.
- avoir pris connaissance de la possibilité de souscrire une garantie complémentaire d'assurance soit avec ma licence FFME soit avec la garantie IA Sport de la MAIF.
- qu'il /elle a renseigné le questionnaire de santé précisé à l'annexe II 23 du code du sport et avoir répondu par la négative à l'ensemble des rubriques et dans le cas contraire avoir fourni une certificat médical de moins de 1 an.

Fait à . . . . . Le . . . . . Signature . . . . . .

(pour les mineurs signature des parents ou du représentant légal)